



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Port du masque des écoliers de Saint-Barthélemy

Question écrite n° 42167

Texte de la question

Mme Claire Guion-Firmin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le protocole en vigueur dans les écoles de la Collectivité d'outre-mer de Saint-Barthélemy. De nombreux parents d'élèves du territoire ne comprennent pas le maintien, dans les établissements scolaires de la collectivité, du port du masque pour les écoliers. Ces parents d'élèves, qui voient en effet la vie reprendre « normalement » sur le territoire, remarquent que le port du masque obligatoire dans les écoles élémentaires a été levé dans de nombreux départements depuis le 4 octobre 2021. Malgré la levée de l'état d'urgence à Saint-Barthélemy et la réouverture, par exemple, des établissements de restauration ou de nuit, les écoliers de Saint-Barthélemy, qui dépendent de l'académie de Guadeloupe, restent masqués. Des dispositions « territorialisées » vont-elles être prises à ce sujet ? Au regard de la nette amélioration de la situation sanitaire, les établissements de la collectivité peuvent-ils passer rapidement au niveau 1 du protocole scolaire ? Elle lui demande ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Claire Guion-Firmin](#)

Circonscription : Saint-Barthélemy et Saint-Martin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42167

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7754

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)